

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 125

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Protection des végétaux : subvention au Groupement de Défense contre les Organismes nuisibles (GDON 13) pour la lutte contre le chancre coloré du platane -
Année 2016

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction de l'Agriculture et des Territoires
122.73**

A - PRESENTATION

Lors du Budget Primitif 2016, le Conseil Départemental a voté un crédit de 100 000 € (programme n° 10344) destiné à financer des actions pour la protection des végétaux et notamment pour la lutte contre le chancre coloré du platane.

Le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles des cultures de Marseille (GDON) situé 2, chemin des Lanciers – Parc Bortoli – 13008 MARSEILLE (Président : Daniel CHASTEL) (dossier TAG 514) sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour le renouvellement d'une aide au fonctionnement général de 20 000 €, au titre de l'exercice 2016.

Le chancre coloré est une maladie spécifique au platane, due à un champignon Ascomycète, le *Ceratocystis platani* qui menace de faire disparaître tous les platanes car il n'existe aucun traitement curatif capable de protéger ou de guérir les arbres atteints.

Depuis le début de l'épidémie, le chancre coloré a été observé sur 60 communes du département. La population de platanes sur ces communes est estimée à environ 84.000 arbres. Grâce à la mise en place de la surveillance et des mesures de lutte prophylactique, 27 communes sont considérées assainies fin 2015.

Le Conseil Départemental, conscient du fléau que constitue cette maladie sur une des essences emblématiques du département et des enjeux à la fois économiques, paysagers et de sécurité auxquels répond cette lutte obligatoire (arrêté préfectoral qui impose l'arrachage des arbres contaminés), participe depuis 1985 au financement de la lutte prophylactique contre le chancre coloré du platane.

Le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles des Cultures de Marseille (GDON) est chargé de la mise en œuvre des actions de lutte sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône, eu égard aux compétences et au savoir-faire qu'il détient dans le domaine de cette maladie.

A ce titre, son intervention et ses prestations se concrétisent par la réalisation de missions diversifiées qu'elle est seule à proposer en matière :

- de communication, sensibilisation et d'information entreprises auprès des communes du département et des particuliers,
- de diagnostics, études au niveau du territoire,
- mais aussi d'exploitation d'un réseau d'alerte et de veille.

B - BILAN DE LA SITUATION AU 31/12/2015

Fin 2015, la situation sanitaire relative à la maladie du chancre coloré du platane dans le département des Bouches-du-Rhône, depuis le début des prospections en 1984, recense 60 communes reconnues contaminée à différents degrés dont deux nouvelles communes nouvellement contaminées qui sont Mallemort et Maussane-les-Alpilles.

Sur ces 60 communes, 27 ont des foyers considérés en 2015 comme neutralisés, c'est-à-dire pas d'arbres contaminés observés en 2015 et 33 communes ont encore des foyers actifs à des degrés divers dont 17 communes assainies au 31/12/2015.

Pour le reste, 16 communes présentent encore des arbres contaminés sur leur territoire. Il s'agit de : Aix-en-Provence, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, La Ciotat, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lambesc, Les Pennes Mirabeau, Marseille, Mouriès, Noves, Rognonas, Roquevaire, Venelles et Verquières.

Fin 2015, 52.142 diagnostics ont été effectués par le GDON sur 98 communes visitées et 493 nouveaux arbres contaminés à éradiquer. A ce total des 493 arbres contaminés, il faut ajouter les 479 arbres situés sur les communes d'Aix-en-Provence (93), Eyragues (10), Graveson (10), La Fare-les-Oliviers (3), Lamanon (5), Mouriès (10), Rognonas (19) et Noves (329) qui sont en attente d'abattage. Ce sont donc 972 arbres à éradiquer dans les Bouches-du-Rhône.

Ce chiffre en hausse par rapport à 2014 (759 arbres) et 2013 (617 arbres) révèle toute la gravité de la situation dans le nord du département.

C - PROGRAMME D' ACTIONS POUR 2016

Les actions seront en priorité axées sur la poursuite et l'amélioration de la lutte contre le chancre coloré du platane en soutien des Communes, du Conseil Départemental 13 (Direction des Routes) et autres organismes et particuliers engagés dans cette lutte :

- Un suivi particulier de la frange nord du département à ce jour la plus fortement contaminée ;
- La formation des référents arbres de la Direction des Routes du Conseil Départemental 13 sera poursuivie ;
- L'entretien du carré des « pieds mère » de platanes situé sur une parcelle du parc Bortoli destinée à produire les baguettes de bois sain pour le Laboratoire Départemental d'Analyses 13 ;
- La mise en place d'un comité de pilotage afin de réaliser une étude sur l'éventuel contournement de la résistance au chancre coloré des platanes, étude financée par l'Etat via le SRAL et la FREDON PACA.

Pour la collectivité, le GDON reste un partenaire incontournable dans les missions qui lui sont confiées, il intervient en liaison constante avec les services du Département (Direction des Routes et de l'Environnement) en répondant à toutes les alertes qui lui sont transmises.

De plus, il faut souligner que le soutien financier de la collectivité a permis jusqu'à aujourd'hui de réduire le coût de la prestation de détection facturée aux particuliers (30 € par intervention). Le GDON travaille également pour les communes (380 € la journée) et pour le Département (direction des routes – marché public).

Au-delà de ses missions classiques, le GDON de Marseille contribue de façon permanente à l'information et à la sensibilisation du public à travers les médias. Sa participation pour « la Journée des Jardins », « le Festival de l'arbre », « rendez-vous aux jardins » sont autant de rencontres avec le public.

D - Budget prévisionnel de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
. Achats 3.400 €	. Prestations43.500 €
. Services extérieurs18.200 €	. Subventions :
. Charges de personnel54.500 €	- Etat 9.500 €
. Dotation aux amortissements 3.600 €	- Région 6.000 €
	- CD 1320.000 €
	. Produit financier 700 €
TOTAL 79.700 €	TOTAL 79.700 €

Face aux enjeux actuels économiques, paysagers et de sécurité de cette lutte prophylactique et au risque de diffusion de ce fléau, je vous propose de reconduire, au titre de 2016, la subvention pour un montant de 20.000 € en faveur de cette action.

INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	N° opération	Libellé	I.B.	N° A.P.	Engagement
10344	A créer	GDON chancre coloré	65-928-6574	Hors AP	20.000 €

PROPOSITION

Au vu des éléments qui précèdent, je vous invite à vous prononcer sur ce rapport et au bénéfice de ces précisions, vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL